

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2012**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2012 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2013.**

**La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,**

**Présents :** Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absents ayant donné procuration :** Romy LASSERRE ST MAURICE donne procuration à Anna DOUDOU, Rachel NABAFFA donne procuration à Patricia ALTHERR.

**Secrétaire de séance :** René VERNAY.

**Invitée :** Charlotte BREUILH.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 29 novembre 2012.

René VERNAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2012.**

Anna DOUDOU dit que le mot « technique » est mal placé page 3. Pierre CUZIN dit que page 1, il y a un manque de précision, il faut inscrire que les fuites d'eau sont de 100m<sup>3</sup> par an. Anna DOUDOU ajoute que souvent les comptes-rendus manquent de précisions, par exemple il faudrait définir ce qu'on entend par « les travaux de Mucelle ».

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

**Commission finances (Jean-Charles MORANDI)**

☞ Lecture des mandats et titres de novembre 2012.

☞ Jean-Charles MORANDI annonce que la Commission Finances du 18 décembre est annulée, elle est remplacée par une réunion similaire le 12 décembre à 18h30.

☞ Anna DOUDOU demande si on a des nouvelles des subventions annoncées lors du dernier conseil ? Jean-Charles MORANDI répond que non.

**Commission du personnel (Pierre DUMAREST)**

☞ Pierre DUMAREST annonce que la commission du personnel se réunira le 4 décembre 2012 à 18h30, la commission étudiera les candidatures pour le poste d'agent technique.

**Commission voirie-travaux-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)**

☞ La commission a travaillé le 23 novembre sur :

- le budget 2013
- les travaux sur le réseau d'eau pluviale du stade
- les travaux ont commencé ruelle de Montbrison, le chantier va durer deux mois sans compter les intempéries
- discussion sur le Chemin du Moulin, deux délibérations à l'ordre du jour concernent ce projet
- épisode pluvieux : il y a eu des dégâts Chemin du Moulin ainsi qu'aux Baraques
- la prochaine commission voirie aura lieu le 10 décembre à 18h30

☞ Jean-Charles MORANDI explique qu'un deuxième devis pour les travaux de Mucelle (mise en souterrain et travaux d'électricité, téléphone, eaux usées, eaux pluviales, eau potable et fibre) va arriver. Il s'agit d'un deuxième devis pour la réfection de la rue, il doit arriver à la fin de la semaine.

☞ Déversoir d'orage de la STEP : Pierre DUMAREST a expliqué à la CCPG qu'avant l'existence de la STEP, il n'y avait pas de problèmes, ils doivent régler les problèmes qui en découlent. Pierre CUZIN répond que lors des réunions, Jérémy DEBARD n'en a pas parlé. Pierre DUMAREST dit qu'il faudra le tenir au courant.

19h47 : arrivée de Christian JOLIE.

☞ Stade : Pierre CUZIN dit que la nouvelle canalisation est finie, on est dans l'attente d'un nouveau compteur qui doit être installé par la SOGEDO, dès qu'ils l'auront raccordé, des essais seront faits au stade. Ensuite, COSSEC fera les travaux qui étaient prévus.

L'entreprise POTTU est passée, elle fera les travaux qui étaient prévus, le terrain n'est pas bosselé seulement très dur. Le terrain aurait dû être compacté plus vite. Cette entreprise doit dire aux agents techniques quels produits utiliser. Pierre CUZIN a insisté pour que toutes ces informations passent désormais par la mairie. POTTU fera les travaux le 6 décembre si le temps le permet.

Christian JOLIE demande si un président pour la sous-commission stade a été désigné? Jean-Charles MORANDI répond que lors de la dernière réunion, il n'y avait pas le quorum, le président n'a pas encore été désigné. La prochaine réunion est le 10 décembre 2012 à 18h30.

La prochaine sous commission chemins a lieu le 4 décembre à 20h.

### **Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)**

☞ Il n'y a eu aucune réunion en novembre.

☞ Patricia ALTHERR dit que la commune a reçu trois offres financières qui seront étudiées lors du vote des délibérations de ce jour.

☞ Pierre DUMAREST dit qu'avec Patricia ALTHERR, ils ont rencontré Etienne BLANC afin de lui demander d'intervenir pour la commune auprès de la Caisse des Dépôts pour débloquer un prêt. Il a fait le nécessaire, une offre intéressante de la Caisse des Dépôts nous est parvenue. Pierre DUMAREST adressera un remerciement écrit à Etienne BLANC.

### **Commission Bibliothèque (Anna DOUDOU)**

☞ Une réunion de la commission bibliothèque a lieu le 6 décembre afin d'étudier les premières esquisses de l'architecte.

### **Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)**

☞ Réunion du 15/11/2012 :

	<b>Nature des travaux / Divers</b>	<b>Décisions</b>
<b>Permis de construire/d'aménager</b>		
PC12B0029	MASTER'S PROMOTEUR IMMOBILIER Construction de 4 maisons dont 2 individuelles et 2 mitoyennes Zone UB	Réception des pièces complémentaires, plan de récolement des réseaux. Attente réception de l'avis de la CCPG.
PC12B0032	Les Vignes du Consul Rue des Fontanettes Construction d'un lotissement Zone UBc	PC Similaire à celui précédemment posé, seuls les remblais/déblais ont été modifiés suite à la demande de retrait de la préfecture  Avis favorable
PC12B0033	CAVALLI Construction d'une maison individuelle Rue des Fontanettes Zone UB	Attente réception des pièces complémentaires et de l'avis de la CCPG
PC12B0034	FURNON Charlotte Construction d'une maison, lotissement les vignes de Confignon Rue de la treille Zone UB	Avis favorable cependant des échantillons des matériaux extérieurs devront être fournis avant de débiter les travaux.
PC12B0035	DEFENDI Construction d'une maison Chemin de Cormagnin Zone UB	Avis défavorable, les plans sont illisibles.
<b>Déclaration préalable</b>		
DP12B0051	DALLEMAGNE G. Route de Mucelle Zone UA Restauration du « tiafaron » traditionnel, remplacement porte garage	Avis favorable
DP12B0052	CALAME route de Mucelle Zone NH Remplacement fenêtres, installation de volets roulants, isolation murs, création vélux 78x96	Régularisation  Avis favorable
DP12B0053	CAZENOVES Rue Saint Maurice	Régularisation

	Création d'un abri de jardin	Avis favorable
DP12B0054	BENBKHAT Mise en place volets roulants & création ouverture pour porte d'entrée Route de la Plaine Zone NH	Régularisation  Avis favorable
DP12B0055	BONATO Remplacement d'un abri de jardin de 12m2 Rue des Fontanettes Zone UA	Avis favorable
<b>Divers</b>		
<b>PLU</b>	Demande de devis pour chercher un urbaniste	Un marché public va être lancé début 2013. Il faut un bon Urbaniste pour avoir un PLU solide.
<b>PC PHOCAS</b>	Courrier précisant couleurs extérieures de la maison	Avis favorable
<b>Servitude le long de la route de la Plaine</b>	Monsieur DURAND du CG a confirmé qu'il n'y a pas de projet d'élargissement de la route et que par conséquent il s'agit d'une erreur de marquage sur le PLU	

☛ René VERNAY dit que concernant l'affaire MOREL, Claude CHAPPUIS, lui-même et Jérémy DEBARD (de la CCPG) en ont discuté et ont été voir sur place. Des travaux sont prévus sur le réseau d'eau en 2014. Concernant le chemin de Gaillardin, les personnes construisant de nouvelles maisons devront se raccorder au réseau existant. René VERNAY précise que les réseaux sont anciens et datent des années 1960.

☛ Lotissement « Les terrasses de Challex » : Pierre DUMAREST dit qu'un courriel a été envoyé à la commission d'urbanisme qui doit aller vérifier le permis de construire de M. et Mme BARON car il semblerait que la maison n'ait pas été construite à l'emplacement prévu. Claude CHAPPUIS et Pierre CUZIN se proposent d'y aller jeudi 6 décembre à 13h30.

Pierre CUZIN dit qu'il devrait y avoir des sanctions pour les gens qui ne respectent pas le code de l'urbanisme, leur demander de régulariser ne suffit pas. Jean-Charles MORANDI répond que la commune est obligée de constater l'irrégularité et de la signaler au propriétaire afin qu'il régularise le problème. S'il ne le fait pas, à ce moment là un procès verbal est rédigé et une plainte auprès du procureur est déposée. Pierre DUMAREST ajoute qu'il écrit souvent au procureur mais que la commune perd souvent au tribunal.

Pierre CUZIN dit que les propriétaires de permis de construire devraient déclarer quand ils font les fondations de leur maison afin d'éviter des erreurs. Charlotte BREUILH prend la parole et explique qu'une déclaration d'ouverture de chantier est toujours déposée pour les permis de construire, il faudrait que les membres de la commission d'urbanisme aillent à chaque fois vérifier le respect des permis de construire. Eliane DALLEMAGNE dit que les membres de la commission devraient aller vérifier cela. Jean-Charles MORANDI souligne qu'il y a de nombreuses vérifications à faire et que des bénévoles doivent être disponibles.

### **Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)**

☛ Eliane DALLEMAGNE dit qu'elle a reçu un troisième devis pour les travaux d'acoustique intérieure du commerce, il va falloir se décider, la commission va travailler dessus le 17 décembre à 18h30.

☛ Concernant l'acoustique extérieure, pour avoir un nouveau devis, l'entreprise a besoin de connaître les courbes de niveaux, il manque le relevé des courbes de terrain de l'Auberge Il faudrait le faire faire à un géomètre en même temps que le devis pour la Traboule. David PERAY dit qu'il faut appeler M. COLLARD et vérifier auprès de lui si le relevé des courbes de terrain a été fait pour les travaux de l'Auberge.

☛ La commune a reçu un courrier du gérant de l'Auberge qui demande un dédommagement suite à la fermeture durant trois jours de son établissement pour y faire des travaux d'électricité. Il demande le versement équivalent à trois jours de chiffre d'affaire soit 917,15€ par jour. Pierre CUZIN dit qu'il faut voir cela avec notre assurance. Pierre DUMAREST dit que l'entreprise OISELON n'a pas fait son travail, il faut en effet voir si cela peut passer dans le cadre de l'assurance dommage ouvrage. Patricia ALTHERR demande s'il y a eu un courrier pour la perte d'eau ? Eliane DALLEMAGNE répond que la commune a reçu la facture du plombier qui est intervenu à l'Auberge suite à la fuite d'eau. Il s'agit d'une facture de 250€. Pierre DUMAREST dit qu'il a entendu parler d'une fuite d'eau après un chantier de GEX ENERGIE, cette entreprise n'a pas fait son travail correctement, il faut retenir 250€ si on n'a pas fini de les payer Pierre CUZIN dit qu'on ne pourra pas calculer la perte d'eau de l'Auberge car on ne pourra pas effectuer de comparaison de consommation. Patricia ALTHERR demande qui est responsable ? Pierre CUZIN répond que c'est le propriétaire du bâtiment. Eliane DALLEMAGNE conclue en soulignant l'importance de la prochaine réunion de la commission commerce afin de parler de tout cela.

### **Commission communication (Christian JOLIE)**

☛ Christian JOLIE aimerait connaître l'avis du Conseil municipal sur le Petit Challaisien de décembre. Les membres du Conseil municipal répondent qu'il a été distribué le jour même et qu'ils n'ont donc pas encore eu le temps d'en prendre connaissance.

Des consultations d'entreprises ont été lancées afin d'étudier un possible changement d'imprimeur. En effet, KALIKREA est désormais à Lyon, cela engendrera dès janvier 2013, un coup supplémentaire lié aux frais de livraisons supplémentaires. Trois offres d'imprimeurs ont été reçues, elles seront étudiées lors d'une prochaine réunion.

Concernant l'absence des heures des manifestations de certaines associations dans le Petit Challaisien, Christian JOLIE explique qu'elles ne sont pas affichées car elles peuvent changer au dernier moment. Challex est un petit village, les gens se connaissent. Patricia ALTHERR dit qu'il pourrait au moins y avoir les horaires des Assemblées Générales. Christian JOLIE répond que la commission ne les reçoit pas forcément. Patricia ALTHERR dit que c'est une réponse vague.

☛ La brochure d'accueil est arrivée en mairie ce jour, cela correspond à la maquette qui avait été montrée en Conseil municipal. 1000 dossiers ont été commandés afin d'être distribués à la population et aux nouveaux arrivants.

☛ Site internet : Christian JOLIE a appris que des informations concernant l'école étaient erronées sur le site. Avec Charlotte BREUILH, il gère le site internet et met en ligne différentes informations transmises, les personnes concernées doivent donc faire le nécessaire et transmettre précisément les informations qu'il faut modifier.

☛ Une nouvelle réunion sera fixée prochainement.

### **Commission Vie Associative (Christian JOLIE)**

☛ Pierre DUMAREST était présent à l'assemblée générale de la pétanque, il y avait 17 participants. Sur ces participants, 8 ont démissionné, 6 nouvelles personnes se sont présentées, 4 sont de Challex. Ils ont constitué un nouveau bureau, la commune n'a pas encore reçu le nom du nouveau président. Christian JOLIE souligne que la commission proposera de rencontrer ces nouvelles personnes.

☛ Assemblée Générale des Bourrus : les bourrus ont tenu à remercier leurs adhérents.

Ils ne sont pas contents du courrier qui leur a été envoyé par la mairie pour le changement de serrure à Mucelle. Ils auraient souhaité être avisé par téléphone.

☛ Achat de tables : prévu au budget 2013.

☛ Discussion sur l'homologation du stade, les barrières à installer, le panneau d'information et l'adoucisseur d'eau.

☛ Pierre DUMAREST demande où en est la commande d'un défibrillateur ? Béragère BAERISWYL s'en était occupée, elle avait pris contact avec le SDIS. La commune aurait pu avoir des subventions. Christian JOLIE répond qu'elle ne lui a pas laissé d'indications à ce sujet. Jean-Charles MORANDI dit qu'on pourrait envisager de l'installer sous le porche ou au stade. Il faudra former le personnel communal et les présidents d'associations pour qu'ils apprennent à utiliser un défibrillateur. Christian JOLIE pense que tout cela est du ressort de la commission voirie/sécurité.

☛ Pierre DUMAREST dit que lors de la cérémonie du 11 novembre, il y a eu des problèmes de gestion de la nourriture. Il recommande à Christian JOLIE et à Eliane DALLEMAGNE de faire le point ensemble et avec lui, avant chaque cérémonie. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de surplus.

☛ La commune a reçu un courrier le 14 novembre dernier l'informant de la dissolution de l'association du SAC.

☛ Pierre DUMAREST annonce que compte tenu des renseignements qu'il a eus récemment, il va y avoir une baisse des recettes communales. Les budgets ne doivent pas être augmentés. La CCPG est elle aussi prudente sur ses futures dépenses.

### **Commission Education (Anna DOUDOU)**

☛ Le 20 novembre a eu lieu le conseil de l'école, Patricia ALTHERR a représenté la commune.

Les effectifs prévus pour l'école en 2013 sont de 133 enfants (il faut un seuil de 140 enfants pour ouvrir une nouvelle classe).

Il y a de nombreux élèves en maternelle, les professeurs demandent donc à la commune de recruter un troisième ATSEM pour la rentrée de septembre 2013. Ils demandent aussi si le terrain jouxtant l'école serait utilisable pour un éventuel projet jardinage ou comme terrain de sport. Enfin, ils souhaitent qu'un des arbustes près du préau soit enlevé car il gêne la surveillance pendant la récréation. Patricia ALTHERR a proposé que plusieurs membres de la commission, avec des représentants de parents d'élèves, aillent constater sur place le problème car ce sujet des haies revient régulièrement devant le conseil d'école. Rendez-vous est pris pour le 11 décembre.

☛ La commission Education a essayé d'évaluer les incidences pour la commune de la réforme des rythmes scolaires. Il y aurait 3 heures de classe le mercredi et la fin des cours serait à 15h30 sur trois jours, avec ensuite une aide aux devoirs. La commission a estimé qu'il faut attendre d'avoir plus de précisions pour calculer les heures de garderie supplémentaires.

### **Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)**

☛ Eliane DALLEMAGNE dit qu'une vente de sapins aura lieu pour Noël en faveur du CCAS. Ce sera le 15 décembre sous la halle ou devant la mairie, selon le temps. Il faut commander les sapins en mairie et les livraisons sont possibles.

### **Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)**

☛ Pierre DUMAREST dit qu'une réflexion est en cours pour la création d'un corps de police intercommunal entre Collonges, Farges, Péron et Challex. Il faudrait 3 agents, le coût serait de 17€/habitant soit 21 000€ par an pour la commune de Challex. Le coût global est estimé à 110 000€ par an. Il faut que le Conseil Municipal preme position sur cette question.

Pierre CUZIN demande combien de temps ces agents passeraient dans chaque commune ? Pierre DUMAREST répond que tout a été calculé. Le Préfet a été vaguement contacté, il faudra s'adresser à la préfecture. Ce qui est sûr, c'est qu'il faudra créer un SIVOM. Pierre DUMAREST explique que si cela se met en place, tout sera consigné dans un cahier des charges

avec le préfet. Jean-Charles MORANDI pense que financièrement, le coût estimé de 110 000€ est en dessous de la réalité. Il s'interroge sur les fonctions qu'auraient exactement ces agents, ils seraient utiles pour la prévention. Il pense aussi que 3 personnes ne suffisent pas. Pierre DUMAREST demande si le conseil est d'accord sur le principe ? Pierre CUZIN est d'accord sur le principe car quelqu'un d'extérieur à la commune est toujours plus efficace. Pierre DUMAREST dit qu'il faudrait faire prendre la compétence à la CCPG. Claude CHAPPUIS dit qu'un SIVOM Gessien finira de toute façon par se créer pour la gestion du matériel. Il demande où iront les contraventions ? Pierre DUMAREST répond que les contraventions vont toujours à l'Etat. Jean-Charles MORANDI dit qu'il y a une gendarmerie neuve à Collonges et sous utilisée car ils se sont tous regroupés à Thoiry, ils devraient repeupler le canton sud. David PERAY dit que pour sa part il voit beaucoup de gendarmes sur les routes. Jean-Charles MORANDI dit que pourtant il y a moins d'effectifs qu'avant. Il n'y a pas de motards à Thoiry, ils viennent tous de Bellegarde sur Valserine. Pierre DUMAREST dit que le commandant dit qu'il lui faudrait 5 gendarmes de plus. Le nouveau lieutenant est un homme de terrain ce qui n'était pas le cas avant. Pierre DUMAREST demande au Conseil municipal de voter. Le Conseil municipal à la majorité décide de ne pas donner suite à ce projet (8 voix contre, 3 voix pour, 3 abstentions).

☞ Pierre DUMAREST dit que le prix de l'eau va augmenter en 2013, il va passer de 3,33€ le m<sup>3</sup> à 3,44€ le m<sup>3</sup>.

☞ Compensation Financière Genevoise : Pierre DUMAREST dit que le montant alloué en 2013 devrait être à peu près identique à celui de 2012 sous réserve de plusieurs paramètres :

- 820 personnes frontalières habitent en dehors du Pays de Gex (Paris, Belley etc.), il a été décidé que leurs communes devraient toucher une somme.
- Une somme d'un million est mise en réserve pour construire un nouveau collège
- Un montant est aussi mis en réserve pour couvrir l'étude du tramway et du BHSN

☞ Le Conseil Général n'est pas en mesure de voter les montants alloués aux communes, ils le feront le 17 décembre.

Les budgets sont bloqués, Pierre DUMAREST ne sait pas du tout quand il y aura des chiffres sûrs. La répartition de la CFG devait être ainsi : 24%-76% or il semble que pour l'Ain, elle passe de 24 à 23,3%. Ainsi alors que le pays de Gex voit son nombre de frontaliers augmenter, la CFG est de plus en plus réduite ! Une délégation de la CCPG va au Conseil Général pour tenter de les faire revenir sur leurs décisions. Si on ne fait rien, qu'en sera-t-il l'année prochaine ? Pierre DUMAREST a entendu des rumeurs disant que l'entretien des routes par le Conseil Général devrait aussi être prélevé sur la CFG et en définitive, ce sera peut-être aux communes de payer. Jean-Charles MORANDI dit que si le pourcentage attribué baisse alors que les frontaliers augmentent, l'argent sera rogné.

☞ Le 20 novembre, Anna DOUDOU a assisté au Comité d'Etablissement de la Crèche Intercommunale. Il s'agit de l'ancienne halte garderie de Thoiry qui a été reprise par la CCPG dans la perspective de son changement en crèche intercommunale de secteur. On y a présenté les conditions de fonctionnement. C'est la CCPG qui assure la mise en place de cette crèche de secteur. Un appel d'offre a été lancé pour choisir un gestionnaire. Ce sont *Les petits chaperons rouges* qui ont été choisis, et l'ancien gestionnaire *Familles Rurales* était très mécontent car il a été écarté sur le critère du projet pédagogique, alors que toutes les familles étaient satisfaites de ce projet pédagogique. Tous sont très inquiets sur le choix arrêté, qui prône un certain individualisme. Le changement de gestionnaire sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

☞ Anna DOUDOU a été à une réunion concernant le Document d'Aménagement Commercial du Pays de Gex (D.A.C). Ce document doit être intégré au SCOT et se conformer au Grenelle II. Il s'agit de distinguer des pôles d'installations commerciales d'importance différentes avec différents types de commerces. Ce document sera fini en juin 2013.

☞ Affaires culturelles : Christian JOLIE explique que le budget de 90 000€ est maintenu, 60 000€ pour des associations culturelles et 30 000€ pour le projet musique. Ce projet sera présenté en décembre, il réunit 7 écoles. Des ateliers seront organisés dans différentes communes. La représentation finale est prévue en mai 2013.

Interruption de la séance à 21h25.

Reprise de la séance à 21h30.

## DELIBERATIONS

<b>Délibération n°54-2012</b>
-------------------------------

### **Objet : Décision modificative budgétaire n°8**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Pour payer les appels de fonds de la SEMCODA, maître d'œuvre pour le projet de salle à vocations multiples (opération 364), il convient de faire des modifications budgétaires. Il faut distinguer deux choses pour ce marché avec assistance à maîtrise d'ouvrage : les appels de fonds versés à la SEMCODA qui constituent des avances (imputées au 238) pour permettre à la SEMCODA de payer les entreprises. Il faut alors un mandat du montant total de la situation concernée au 2313 et en parallèle un titre au 238 pour réduire l'avance d'autant. Il convient de refaire un mandat au 238 pour 85000 € pour le 2ème appel de fonds et de faire un mandat au 2313 et un titre au 238 pour 22649,76 € TTC pour la première situation de paiement des travaux.

**En section investissement :**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
238 – 364	Avances versées sur commande immobilisations corporelles nouv SDF	85 000.00	
2031-364	Autre immobilisation corporelle	-85 000.00	
041-238	Opérations patrimoniales		22 649.76
041-2313	Opérations patrimoniales	22 649.76	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) :**

**ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

**Délibération n°55-2012**

**Objet : Décision modificative budgétaire n°9**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Un changement d'article est nécessaire afin de régler le SIEA, l'article où imputer la somme a été modifié. Ainsi 15820,36€ sont retirés de l'article 611 de la section de fonctionnement, ils sont mis à la place à l'article 6281 de la section de fonctionnement.

**En section de fonctionnement :**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
611	Contrats de prestation de service	- 15 820.36	
6281	Concours divers (cotisations)	15 820.36	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer

**Délibération n°56-2012**

**Objet : Choix d'un bureau de contrôle pour la construction de la bibliothèque de Challex.**

Sur le rapport de Pierre DUMAREST,

Dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque à Challex, un contrôle technique de construction est nécessaire tout au long des travaux. L'entreprise Bureau Alpes Contrôles, domicilié à Annecy le Vieux a été consulté. Le contrôle comporte plusieurs missions conformes aux marchés du Contrôle technique et à la norme NF P 03 100 de septembre 1995.

Le montant forfaitaire hors taxes pour ces missions est de :

- Missions « LP+LE+PS+SEI+HAND+ATHAND » = 5600€ HT soit 6697,60€ TTC.

Cette somme se décompose comme suit :

Phase de mission	Ingénieur	TOTAL
1-Conception	1440	1 440€
2-Doc.Exécution	960	960€
3- Chantier	2240	2 240€
Vérifs Finales	960	960€
TOTAL	5600	5 600€

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le choix de Bureau Alpes Contrôles comme bureau de contrôle pour la construction et l'agrandissement de la bibliothèque.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec Bureau Alpes Contrôles pour un montant de 5600€ HT.

**Débat :**

Pierre CUZIN espère qu'il s'agit d'un meilleur bureau que pour le commerce. Jean-Charles MORANDI demande si cette somme était prévue au budget ? Anna DOUDOU répond qu'elle va au-delà du budget.

**Délibération n°57-2012**

**Objet : Signature du certificat d'adhésion pour les prestations d'assurance des risques statutaires du personnel communal.**

Vu la délibération n°24-2012 donnant mandat au Président du Centre de Gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective,

Cette consultation est parvenue à son terme, le Centre de Gestion de l'Ain nous a fait part de l'offre retenue présentée par le groupement GRAS SAVOYE RHONE-ALPES AUVERGNE / SNP ASSURANCES. Cette offre présente une pérennité sur la durée du marché avec une garantie de maintien des taux sur 3 ans ainsi qu'un accompagnement dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation. Le contrat proposé, géré en capitalisation non limitée dans le temps, est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales.

Les propositions tarifaires sont les suivantes et varient selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité :

<b>TOUS RISQUES STATUTAIRES</b>			
<b>Franchises / Collectivités</b>	10 jours fermes en maladie ordinaire	15 jours fermes en maladie ordinaire	30 jours fermes en maladie ordinaire
<b>de 1 à 19 agents</b>	6,41%	6,21%	5,68%

(taux en pourcentage de la masse salariale)

Pour les agents relevant de l'IRCANTEC : assurance tous risques avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire au taux unique de 1,42%.

Il convient de rappeler que la base de calcul des cotisations et des remboursements s'applique sur le traitement indiciaire brut annuel soumis à retenue pour pension (TBI) + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et, au choix des collectivités :

- sur le supplément familial de traitement
- sur l'indemnité de résidence
- sur les primes et gratifications versées mensuellement, à l'exception de celles ayant le caractère de remboursement de frais
- sur les charges sociales patronales

Le marché passé sur ces bases prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 0 heures.

Il est conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au contrat groupe de prévoyance statutaire souscrit par le Centre de Gestion du Département de l'Ain par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE, assureur CNP.

**Délibération n°58-2012**

**Objet : Approbation du devis HOFER FRERES pour la canalisation des eaux pluviales au Chemin du Moulin**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Lors des inondations du mois de novembre 2012, le Chemin du Moulin a été partiellement détruit. Des travaux sont nécessaires pour canaliser les eaux pluviales.

L'entreprise HOFER propose de faire ces travaux pour 3350€ HT soit 4006,60€ TTC qui se décomposent comme suit :

Désignation des travaux	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Fouille traversée de route y compris évacuation	5 ML	80,00 €	400,00 €
F + pose d'un tube PVC diamètre 800 y compris tout venant		195,00 €	1 170,00 €
Tête d'aqueduc côté SNCF		Valeur	620,00 €
Enrochement côté Rhône		Valeur	950,00 €
Reprise enrobé	7 M2	30,00 €	210,00 €
<b>TOTAL HT</b>			3 350 €
<b>TVA 19,6%</b>			656,60 €
<b>TOTAL TTC</b>			4 006,60 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) :**

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise HOFER FRERES d'un montant de 4006,50€ TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

**Débat :**

Pierre DUMAREST souhaite apporter une précision. L'Assurance de M. HUCHET a envoyé un courrier, la commune est convoquée le 8 janvier pour assister au contrôle d'un expert pour voir les dégâts des eaux subis. Il réclame 10 000€ de

dommages et intérêts. Jean-Charles MORANDI explique que cela concerne la traversée de route à la sortie de la STEP, il espère que la commune pourra avoir un remboursement d'une partie de ces frais par la CCPG.

Christian JOLIE présente des photos du déversoir de la STEP en cas de pluie. Il dit qu'il y a encore 50cms à 1 mètre de gravats. Il faudrait nettoyer l'orifice naturel et faire cela avant de faire les travaux. Si ça ne suffit pas, les travaux seraient alors nécessaires. Jean-Charles MORANDI dit que ce problème avait déjà été signalé l'an passé lors d'inondations, le nettoyage avait été fait, il y a un résidu de 15cms car l'installation est vieille de 60 ou 80 ans, la CCPG est au courant. Jean-Charles MORANDI dit qu'il est possible de le nettoyer si le Conseil municipal souhaite voir ces 15cms. Claude CHAPPUIS dit que ceux qui ont construit la STEP ont mal fait leur travail. Christian JOLIE répond que la STEP a été conçue pour que quand l'eau déborde, ça sorte par le premier déversoir. Le surplus rejoint toujours le premier déversoir, c'est l'eau traitée qui sort de là. Pierre CUZIN dit que c'est à la CCPG d'entretenir ces sorties. Pierre DUMAREST répond que la CCPG a avoué que suite aux orages, il y a eu en effet des dysfonctionnements. Jean-Charles MORANDI dit que la barrière a été dégagée, cela a enlevé la végétation. On a alors remarqué qu'en dessous, un gros trou se creusait, un enrochement est donc prévu car il y a un trou sous la route. Frédéric PERICARD ajoute qu'il faudra prendre en compte cet exemple pour la construction de la salle des fêtes, il faudra faire de grands déversoirs pour l'eau pluviale. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut en effet mettre en sécurité là où la barrière est tombée.

### Délibération n°59-2012

#### **Objet : Approbation des devis de HOFFER FRERES et de EIFFAGES TP pour la récupération d'eaux pluviales provenant de La Corbière et la réfection du chemin du Moulin.**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Lors des inondations du mois de novembre 2012, le Chemin du Moulin a été partiellement détruit. Des travaux sont nécessaires pour canaliser les eaux pluviales.

L'entreprise HOFFER et l'entreprise EIFFAGES proposent d'effectuer les travaux nécessaires à cette réfection ; les devis sont décomposés comme suit dans les tableaux correspondants :

- 7074,34 € TTC pour l'entreprise HOFFER FRERES
- 5488,44€ TTC pour l'entreprise EIFFAGES TP.

Le montant total des travaux serait donc de **12 562,78€ TTC**.

#### **Devis HOFFER FRERES :**

Désignation des travaux	Quantité	Prix unitaire	Montant
Fouille traversée de route	10 ML	75,00 €	750,00 €
F+pose d'un tube PVC diam 800 y compris tout venant	11ML	195,00 €	2 145,00 €
Construction d'un mur y compris fondation côté Corbière	7 M2	220,00 €	1 540,00 €
Enrochement côté Rhône		valeur	480,00 €
Décapage chemin y compris évacuation	100 M2	4,00 €	400,00 €
Réglage	100M2	6,00 €	600,00 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>5 915,00 €</b>
<b>TVA 19,6%</b>			<b>1 159,34 €</b>

<b>TOTAL TTC</b>	7 074,34 €
------------------	------------

**Devis EIFFAGES TP :**

<b>Désignation des travaux</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>Montant</b>
Sciage des enrobés	7 ML	7,00 €	49,00 €
Réglage et compactage du fond de forme	100 M2	2,20 €	220,00 €
Fourniture, transport et mis en oeuvre de tout venant 0/31,5 concasé pour réglage fin et compactage	100 M2	8,20 €	820,00 €
Création d'une cunette en enrobé	10 ML	65,00 €	650,00 €
Fourniture, transport et mise en oeuvre d'enrobés bitumineux BBSG 0/10 à raison de 170kg/m2 moyen	100 M2	28,50 €	2 850,00 €
<b>TOTAL HT</b>			4 589,00 €
<b>TVA 19,6%</b>			899,44 €
<b>TOTAL TTC</b>			5 488,44 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (13 voix pour, 1 voix contre) :**

**ACCEPTTE** le devis de l'entreprise HOFER FRERES d'un montant de 7074,34€ TTC.

**ACCEPTTE** le devis de l'entreprise EIFFAGES TP d'un montant de 5488,44€ TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces devis.

**Débat :**

Eliane DALLEMAGNE demande si l'intégralité du chemin du Moulin sera refait? Pierre DUMAREST répond que non, seulement le tronçon des 10 mètres abimés, sera refait.

<b>Délibération n°60-2012</b>
-------------------------------

**Objet : Décision modificative budgétaire n°10**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Vu la délibération n°58-2012,

Vu la délibération n°59-2012,

Suite aux inondations ayant provoqué la destruction partielle du Chemin du Moulin, des travaux sont nécessaires.

Le montant des travaux a été estimé à 16569,38€ TTC soit trois devis de 4006,60€, de 7074,34€ et de 588,44€.

Il est proposé de prendre 16570<sup>€</sup> en dépenses imprévues de fonctionnement (022). Après cette dépense, il restera 19 933,41€ en dépenses imprévues de fonctionnement. Les 16570€ seront imputés à l'article 61523 de la section de fonctionnement.

**En section de fonctionnement :**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
61523	Entretien et réparations de voies et réseaux	16 570,00 €	
022	Dépenses Imprévues	-16 570,00 €	

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer.

**Délibération n°61-2012**

**Objet : Proposition de prêt de la Caisse des dépôts.**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Dans le cadre du projet pour la construction d'une salle à vocations multiples, la Caisse des dépôts propose de nous prêter 1 000 000€ à un taux fixe de 3,92% pour une durée de 15 ans. Les annuités seraient de 89 438,70€.

L'ensemble des documents concernant ce prêt sont distribués le 3 décembre 2012 lors du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le prêt de la Caisse des dépôts à hauteur de 1 000 000 € pour une durée de 15 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce prêt.

**Débat :**

Christian JOLIE dit que les délibérations n°61, 62 et 63 sont liées à la salle des fêtes, il faut donc les étudier dans leur ensemble. Pierre DUMAREST dit que la commune avait besoin de 2 millions, désormais elle peut les avoir. Jean-Charles MORANDI va dire si l'on peut emprunter les 500 000€ supplémentaires proposés par la Banque Postale.

Jean-Charles MORANDI explique que trois propositions de prêt sont arrivées, les taux sont en baisse. Il explique que la Poste et la Caisse des dépôts proposent de prêter sur 15 ans, la Caisse d'Épargne propose un prêt sur 15, 20 ou 25 ans. Patricia ALTHERR dit qu'avec les 500 000€ en plus, la commune pourrait construire les salles supplémentaires prévues dans le projet initial. Pierre DUMAREST rappelle qu'il va aussi y avoir à payer les VRD et les aménagements extérieurs. Patricia ALTHERR dit que Jean-Charles MORANDI avait calculé que l'on ne pouvait pas dépasser 165 000€ d'annuités. Jean-Charles MORANDI répond que le prêt de la Caisse d'Épargne sur 20 ans et celui de la Caisse des dépôts correspondraient à cela. Frédéric PERICARD dit qu'il faudra agrandir l'école avant 15 ans, il faut garder des capacités de financement. David PERAY dit que l'on peut emprunter 2,5 millions et garder l'autofinancement pour l'école. Jean-Charles MORANDI répond que si la commune s'oriente sur les trois prêts, il y en a deux sur 15 ans et un sur 25 ans. Le budget aurait un surplus qui pourrait être ensuite utilisé pour la réserve foncière ou pour l'école et la bibliothèque. David PERAY rappelle que la commune retouche les 15% de TVA dans les deux ans qui suivent les travaux, cela permet de réinvestir.

Christian JOLIE explique que si l'on prend la première option, on devra rembourser 316 000€ de prêts chaque année soit 32% du budget investissement qui est d'environ 1 million. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faut prendre en compte le budget dans sa globalité. David PERAY et Christophe BRULHART disent qu'il est aussi possible d'augmenter les impôts. Pierre DUMAREST dit que certaines communes ont augmenté leurs impôts de 11 à 13% et aucun habitant ne s'est plaint. Claude CHAPPUIS dit qu'il faut faire comprendre à la population que si on augmente les impôts c'est pour mettre en place de nouveaux projets. Jean-Charles MORANDI tient à ce que l'intégralité du Conseil municipal s'exprime. Patricia ALTHERR rapporte que si on refuse les prêts, le prochain mandat n'arrivera peut-être pas à en obtenir. Christian JOLIE dit qu'il est rassurant de voir que la commune a finalement reçu des offres à des taux très corrects. Il va falloir que le Conseil municipal s'exprime sur la durée des prêts. Il rappelle qu'environ 300 000€ d'annuités seront remboursés par an. Jean-Charles MORANDI dit que la commune a mis en place de nombreux projets : réfection de la rue de la Craz, rénovation de

la bibliothèque...Tous ces investissements ne seront plus possibles avec le remboursement des prêts. Christian JOLIE remarque qu'il est étrange que le Conseil municipal noircisse parfois le tableau pour 30 000€ et que sur cette question, il vote tout de suite pour emprunter 2,5 millions, sans tergiverser.

Anna DOUDOU ne comprend pas l'intérêt d'emprunter 500 000€ supplémentaires ? Christophe BRULHART répond que cette somme permettra de payer les VRD de la salle des fêtes. Christian JOLIE répond que les VRD coûtent 251 000€, le projet est de 2 180 000€ tout compris. Pierre DUMAREST dit que, de toute façon, il faudra faire très attention et surveiller le chantier. Il faudra être tous les jours derrière les entreprises.

Pierre DUMAREST demande au Conseil municipal qui veut emprunter 2,5 millions ? Le Conseil municipal, à l'unanimité souhaite emprunter cette somme.

Christophe BRULHART explique que si on prend les trois prêts sur 15 ans, la commune aura moins de marge de manœuvre mais elle gagnera 400 000€ par rapport à des durées de prêt supérieures. Cependant, la commune versera 19 000€ d'annuités en plus par an. Christian JOLIE dit qu'il est important d'en discuter pour éviter les observations deux mois plus tard et surtout éviter les regrets.

David PERAY et Patricia ALTHERR disent que les VRD ne font pas partie des 2 180 000€. Christian JOLIE dit que c'est compris. Patricia ALTHERR dit que lors de la dernière réunion de la commission, de nouveaux totaux ont été annoncés. Anna DOUDOU demande comment se passe le déblocage des fonds ? Pierre DUMAREST répond que le mandataire s'en occupe.

#### **Délibération n°62-2012**

##### **Objet : Proposition de prêt de la Caisse d'Epargne**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Dans le cadre du projet pour la construction d'une salle à vocations multiples, la Caisse d'Epargne propose de nous prêter 1 000 000€ dans les conditions suivantes :

- Sur 15 ans à un taux de 4,11% pour une annuité de 89 646,28€.
- Sur 20 ans à un taux de 4,57% pour une annuité de 76 549,44€.
- Sur 25 ans à un taux de 5,05% pour une annuité de 70 648,24€.

L'ensemble des documents concernant ce prêt sont présents en annexe.

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le prêt de la Caisse d'Epargne à hauteur de 1 000 000 € pour une durée de 15 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce prêt.

#### **Délibération n°63-2012**

##### **Objet : Proposition de prêt de la Banque Postale.**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Dans le cadre du projet pour la construction d'une salle à vocations multiples, la Banque Postale accepte de prêter à la commune de Challex, 500 000€ à un taux fixe de 4,32% pour une durée de 15 ans. Les annuités seraient de 45 982,58€.

L'ensemble des documents concernant ce prêt sont présents en annexe.

##### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTE** le prêt de la Banque Postale à hauteur de 500 000 € pour une durée de 15 ans.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents concernant ce prêt.

#### **Délibération n°64-2012**

## **Objet : Décision modificative n°11**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

Dans le cadre du projet de salle à vocations multiples, la commune a besoin d'un financement à hauteur de 2 500 000€. Des demandes d'emprunt ont été faites auprès des banques. Pour acter ce souhait de recevoir un emprunt de 2 500 000€, des modifications doivent être effectuées dans le budget primitif 2012.

Il convient d'ajouter 2 500 000€ en recette d'investissement à l'article 2313 « constructions » ainsi que 2 500 000€ en dépense d'investissement à l'article 1641 « emprunts en euros ».

### **En section d'investissement :**

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
2313	Constructions		2 500 000,00 €
1641	Emprunt en euros	2 500 000,00 €	

### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**ACCEPTTE** les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de les appliquer

### **Débat :**

Anna DOUDOU demande pourquoi on inscrit ces sommes dans le budget 2012 alors que l'année se termine et pas en 2013 ? Jean-Charles MORANDI répond qu'il faut prévoir une dépense et une recette au budget 2012 car les prêts seront signés en 2012.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

☛ Claude CHAPPUIS dit qu'un très grand nombre de camions traversent actuellement la commune, la route de la Plaine est dans un état lamentable. Pierre CUZIN dit qu'il passe effectivement plus de 30 camions par jour. Il y a même des camions qui passent dans la commune le samedi jusqu'à 19h. Pierre DUMAREST dit qu'il n'a pas le pouvoir de tout faire arrêter. Il a fait faire un constat d'huissier et a reçu Monsieur DURAND qui gère la route départementale. Il a envoyé un courrier à l'entreprise STPFA dont les camions traversent la commune, ils se sont engagés à refaire la route. Frédéric PERICARD dit que la terre amenée sur le terrain de Monsieur FURNON dépasse les 2 mètres. Pierre DUMAREST répond que lors des réunions de chantier pour la construction des logements SEMCODA, il a fait consigner par un huissier dans le compte-rendu que STPFA s'engageait à communiquer les courbes de terrain de Monsieur FURNON et qu'il s'engageait à refaire le chemin des Charmilles. STPFA a dit que ça ne dépasserait pas les 2 mètres. René VERNAY dit que les voisins du chantier sont bien gentils car les entreprises travaillent le samedi et font beaucoup de bruit en creusant dans la molasse. Christian JOLIE demande par qui sera réparée la route ? Pierre DUMAREST répond que l'entreprise STPFA s'est engagée à réparer par écrit. Christian JOLIE dit que cette entreprise est apparemment en difficultés financières. Il demande s'il est possible de faire consigner des sommes ? Pierre DUMAREST répond que l'entreprise est en effet en difficultés financières, seul le Préfet peut faire consigner des sommes. Le Préfet et le Conseil Général sont au courant de ces difficultés financières. Christian JOLIE dit : en 2013 faudra-il mettre une somme au budget pour la réparation du chemin des Charmilles ? Concernant les remblais de terre, avant qu'ils se tassent, il pourrait y avoir des inondations, en effet sur le bord droit du chemin l'eau risque de s'accumuler si la bouche n'est pas dégagée. Il attire l'attention du Conseil municipal sur ce point, il ajoute qu'il pourrait y avoir un glissement de terrain. Patricia ALTHERR demande si les canalisations sont suffisantes pour supporter le poids des camions et de la terre ? Pierre DUMAREST répond qu'elles vont être refaites dans le cadre des travaux de la SEMCODA. Pierre CUZIN dit qu'à travers le pré, il y a un drainage.

Patricia ALTHERR signale qu'en bas de la rue des Fontanettes, de l'eau traverse le carrefour.

☛ Frédéric PERICARD dit que l'électricité disjoncte 5 fois par jour à l'école. Pierre DUMAREST dit qu'il faut tester les différents appareils de l'école.

☛ Pierre DUMAREST demande à tous les responsables de commission de préparer leur rapport d'activités pour le discours des vœux du Maire.

☞ Pierre DUMAREST informe le Conseil municipal que mercredi passé, il a montré l'art du déneigement aux agents techniques. Il leur reste encore à développer des automatismes mais l'apprentissage s'est bien déroulé.

☞ Madame ALLARD a envoyé un courrier à la commune pour informer le Conseil municipal et la commission d'urbanisme qu'elle allait installer une yourte démontable de 19,60m<sup>2</sup> sur son terrain. Elle sera au milieu des bois et ne sera pas visible.

☞ La commune a reçu une demande de remise de pénalité sur une taxe d'urbanisme pour M. et Mme VUILLERMOZ PONS, il s'agit d'une somme de 29€.

---

**Prochaine réunion du Conseil le 7 janvier 2013 à 19h30.**

**La séance est levée à 23h15.**